

Mis en ligne par Arrête Ton Char !,  le 14 juin 2015 (dernière m.a.j. : 28 février 2018)



Inventé à Rome, le système juridique prévaut toujours et les juristes français ont fait leurs armes par une fréquentation intime du "Corpus Iuris civilis".

On peut dire des Romains qu'ils ont inventé le droit comme on dit des Grecs qu'ils ont inventé la philosophie. Car c'est avec eux qu'apparaît une véritable science du droit au service de l'organisation de la vie collective. De même que les Grecs sont partis des mythes pour définir leurs grands concepts politiques, les Romains se sont appuyés sur leur religion et ses rites pour développer un formalisme juridique, devenu une grammaire de la société....

Lire l'article de Jean-Michel Blanquer sur [Le Point](#)